

Bilan - Conseil du croq 2

Date : Jeudi 15 février 2024

Présent :

- Collège des élus délégués
 - Owen : CM2
 - Axl : CE2
 - Aby CM1
 - Sandra : CM1
 - Anaïs CM2
 - Chloé : CM1
 - Malo : CE2
- Collège des adultes
 - Mme Hakkou (Directrice école Saint Guénolé)
 - M. Gaubert Fabrice (Elu)
 - M. Jordens Olivier (Responsable restaurant scolaire)
 - M. Laperche rémi (Responsable enfance / Jeunesse)

Il a été clarifié, au préalable de cette rencontre, avec les directeurs et enseignants que le conseil du Croq avait pour mission de travailler sur le règlement intérieur du Croq Saveurs. En effet, nous constatons que la majorité des commentaires qui sont relevés sont dus à problématiques comportementales. Hormis une vigilance accrue des animateurs, l'amélioration des conditions de repas est donc liée à la mise en place et au respect d'un cadre réglementaire.

L'objectif est donc de proposer des règles de vie collectives pour l'intérieur et des règles de vie pour la cour du restaurant. Puisqu'il y a déjà des règles de vie, l'objectif du conseil du croq est également de proposer les sanctions et réparations allant avec le non-respect des règles.

Début de réunion – Nous avons fait un rapide tour de table pour faire le point sur des sujets pressants (avant de passer au sujet du règlement)

Commentaires	Réponses
Pas de possibilité d'aller aux Toilettes car elles sont fermées	Le passage du plombier est prévu. Actuellement elles sont fermées pour des raisons techniques
Faire des zones de jeux avec marquage au sol dans la cour	Les plans sont validés. C'est prévu pour cet été. Le marquage sera réalisé septembre 2024

Règlement Du restaurant – Espace intérieur

Propositions de règles	Propositions de Sanctions (réparatrices) – <i>Chaque sanction n'est pas forcément la sanction qui vaut en cas du non-respect de la règle à gauche</i>
-------------------------------	--

Pas le droit à la violence physique (pousser, taper,...)	1 fiche de réflexion (Au bout de 3 fiches de réflexion, on prend contact avec les parents)
Marcher calmement (Ne pas courrir)	Moins de temps à la récréation -Dans la zone calme – La durée dépend de la bêtise.
On a le droit de parler calmement (Ne pas crier)	Ramasser les déchets dans la cour.
Pas le droit à la violence verbale	Isoler sur le temps de repas. -
On a le droit de manger un repas équilibré et complet	
On a le droit de faire la queue sans doubler	Aller en dernier dans la file d'attente
ON a le droit de demander du plat en fonction de son appétit.	
Je peux prendre des jeux personnels s'ils tiennent dans sa poche ou dans un sac	Changement de groupe – on ne mange pas avec ses copains – au bout de 2- 3 grosses bêtises
Je n'ai pas le droit de prendre des cartes pokémon (Car elles ont de la valeur)	
Je peux parler dans la file d'attente	
J'ai le droit de me laver les mains en arrivant au restaurant	Aller manger avec un adulte
J'ai le droit de demander du supplément de fruits aux animateurs en levant la main	Demander à s'asseoir.
J'ai le droit de rester calme dans les rangs (ne pas sauter, crier, n'avance pas quand le groupe avance)	Priver de la zone ballon.
Laisser la nourriture dans nos assiettes et ne pas jouer avec.	Aider au rangement de la salle - Ranger les carafes - Laver les tables - Aider à la plonge – au débarrassage Balayer au sol et ramasser les déchets pour ceux qui font exprès de laisser les aliments par terre
Interdit de se lever dans le restaurant	

Maintenant que les différentes règles de vie ont été référencées, il convient de :

- Simplifier la liste des règles (Grand maximum 10 règles)
- Déterminer une échelle de gravité.
- Déterminer les sanctions adaptées à chaque transgression afin de permettre un traitement équitable de tous les enfants.

Une proposition sera faite aux élus.

Conformément à l'échelle des sanctions valable pour l'ensemble du service périscolaire, il est rappelé que face à un non-respect du règlement, les animateurs ont plusieurs solutions en fonction de la gravité des faits, de la récurrence

- Un simple rappel à la règle
- La fiche de réflexion – au bout de plusieurs rappels à la règle ou en cas de violence
- Le RDV avec les parents – au bout de 3 fiches de réflexion

- La privation du croq Saveurs une période donnée. – si le RDV avec la famille ne permet pas d'amélioration.

En fin de réunion, Olivier Jordens est venu répondre à quelques questions

Question des enfants	Réponse de Olivier Jordens
Est-ce qu'on peut avoir 2 fois des frites sur la dernière période car elle est plus longue	Oui cela peut être possible
Les pizzas de l'ancienne cantine me manque.	Nous avons fait une animation Italienne – Elle n'avait pas trop marché. Le mercredi, il y a des pizzas. Le retour des pizzas peut être envisagé en semaine.
Il arrive que les verres soient blancs à cause du calcaire.	Les verres sont lavés à chaque vacance. Sur décembre cela n'a pas été possible. Ils seront lavés pendant les vacances de février.
Mettre la sauce de la salade à côté	OK bien reçu
Les pommes ne sont pas très mures / des morceaux peuvent être découpés.	Les morceaux oxydés sont enlevés pour permettre aux enfants de les remanger.

Lors de la prochaine réunion, l'ordre du jour est le suivant : (Jeudi 11/04/2024)

- Déterminer les sanctions adaptées à chaque transgression afin de permettre un traitement équitable de tous les enfants.
- Travailler sur le règlement extérieur – Cours du restaurant

Calendrier des repas :

N° Conseil	Jour	Date	Elu référent	Elu présent	Directeur présent	Organisation des voyages
Période 2	Jeudi	07/12/23	M. Gaubert	M. Tortellier	M Gautier	M. Gautier vient avec les élus de la marelle – Je viens avec ceux de Saint Guénolé
Période 3	Jeudi	15/02/2023	M. Gaubert	Mme. Chevalier	Mme Hakkou	Mme Hakkou vient avec les élus de Saint Guénolé- je viens avec ceux de la marelle
Période 4	Jeudi	11/04/23	M. Gaubert	M. Tortellier	Mme Lemonnier	Mme Lemonnier vient avec les élus de la marelle– Je

						viens avec ceux de Saint Guénolé
Période 5	Jeudi	13/06/2023	M. Gaubert	M. Saulnier	Marine Crinon	